



Renversé par une voiture

Par **marine626**, le **19/01/2015** à **16:53**

Suite a un accident de la route l'expertise a été faite, mon deuxième passage au tgi doit être final mais le problème est que d'après le médecin expert j'ai le droit à 12 000 euros, que va-t-il se passer? va-t-il faire appel de la décision du médecin?

merci de votre réponse